



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES
Séance du 12 avril 2023**

A 18 h 00 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

Présents : Michel COSTES, Julien FRAYSSE, François GAULTIER DE KERMOAL, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Vincent BOUSQUET, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET

Absents :

Excusés :

Représentés : Monsieur CRANSAC par Monsieur FRAYSSE, Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Monsieur FRAYSSIGNES par Madame BLANC, Madame COSTES par Madame LAGARDE, Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL

Secrétaire : Monsieur GAULTIER DE KERMOAL François

Date de la convocation : 05 avril 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants, Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie les 31 janvier 2022

DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT

011 - Charges a caractère général	308 265.00
012 - Charges de personnesl, frais assimilés	298 680.00
65 - Autres charges de gestion courante	99 989.00
66 - Charges financières	8 590.00
67 - Charges exceptionnelles	35 038.50
022 - Dépenses imprévues	10 000.00
Total des dépenses réelles	760 562.50
023 - Virement à section investissement	822 425.35
042 - Opérations d'ordre entre section	20 660.38
Total	1 603 650.23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 - Atténuations de charges	500
70 - Produits des services du domaines et ventes diverses	24 100.00
73 - Impôts et taxes	440 200.00
74 - Dotations et participations	263 648.02
75 - Autres produits de gestion courante	67 000.00
77 - Produits exceptionnels	32 085.18
Total des recettes réelles	827 533.20
042 - opération entre section	6 232.02
002 - résultat de fonctionnement reporté	769 885.01
Total	1 603 650.23

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

204- Subventions d'équipements versées	42 745.19
21- Immobilisations corporelles	65 354.02
408 - Aménagement sécurisation place Bournhou	450 000.00
515 - Accessibilité bâtiment ADAP	7 125.00
716 - RD en traverse tranche 2	891 752.88
121 - Aménagement le Fiou	3 000.00
321 - Travaux église	28 000.00
421 - Socle numérique	2 958.40
422 -Sécurisation de la traverse du Bousquet	1 917.48
521 - Equipements cantine scolaire	6 000.00
621 - Rénovation éclairage public	2 600.00
721 - Quillodrome	20 000.00
821 - Signalisation d'information locale	5 500.00
921 - Plan d'eau du Glandou	2 000.00
522 - Mise en conformité des tribunes Louis Bernad	420 000.00
122- Maison d'assistants maternels	409 900.00
222 - Rénovation et extention de l'école des chênes	120 000.00
922 - Gendarmerie	60 000.00
923 - Local associatif	40 000.00
27 - Autres créance lot le chataîgners	38 360.82
16 - Emprunts et dettes	49 104.00
020 - Dépenses imprévues	10 000.00
Total des dépenses réelles	2 676 317.79

RECETTES INVESTISSEMENTS

408 - Aménagement sécurisation place Bournhou	228 079.72
612 - Opération cœur de village	25 000.00
716 - RD en traverse tranche 2	252 539.05
219 -Rénovation de la salle des fêtes	65 196.91
221- Aménagement des berges du céor	15 500.00
321 - Travaux de l'église	19 600.00
421 - Socle numérique	3 382.00
621 - Rénovation éclairage public	640.00
122- Maison d'assistants maternels	221 347.00
522 - Mise en conformité des tribunes Louis Bernad	150 000.00
10 - Apports, dotations	64 855.96
27 - Autres immobilisations financières	25 848.00
024 Produits des cessions d'immobilisations	50 000.00
16 - Emprunt	620 948.44
Total des recettes réelles	1 742 937.08
021 - Virement de la section de fonctionnement	822 427.35
040 - Opérations d'ordre entre sections	20 660.38
001 - Résultat reporté	90 292.98
Total des recettes	2 676 317.79

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>

Un état spécial de la section de Bouzinas est pris en compte dans le BP 2023 du budget principal.

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 606.07	
			Solde positif reporté
			1 606.07
total des dépenses de fonctionnement		1 606.07	total des recettes de fonctionnement
			1 606.07

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
total des dépenses d'investissement	0	total des recettes d'investissement	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Par 15 voix pour dont 5 par procuration

APPROUVE le budget primitif 2023 du budget principal arrêté comme ci-dessus ainsi que l'état spécial de la section de Bouzinas.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

Monsieur François GAULTIER DE KERMOAL
(Secrétaire de séance)



